

COMMUNE DE COURS LES BAINS-33690-

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Sur le projet :

- d'alinéation totale du Chemin Rural n° 16 de Pichaud (mitoyen avec ANTAGNAC)
- d'aliénation partielle du Chemin Rural n° 22 du Crierey
- d'ouverture d'un nouveau Chemin qui relie la VC n°3 au Chemin rural n° 22 du Crierey

Par arrêté municipal en date du 06 Janvier 2021, le Maire de Cours Les Bains a ordonné l'ouverture d'une Enquête Publique portant sur l'aliénation de chemins ruraux et l'ouverture d'un nouveau chemin.

A cet effet M. BARBOT Thierry, Géomètre Expert retraité, Demeurant 33650 ST-MEDARD-D'EYRANS a été retenu comme commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la Mairie de COURS LES BAINS, du Vendredi 12 Février 2021 au Vendredi 26 Février 2021 aux jours et heures d'ouverture au public soit le Lundi de 16 à 18 Heures et Mardi et Vendredi matin de 9 Heures à 12 Heures. Pendant la durée de l'enquête, les dossiers seront consultables en Mairie. Les observations relatives à ce projet pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en Mairie ou par courrier à transmettre à : Monsieur Le Commissaire Enquêteur Mairie de COURS LES BAINS.

Le commissaire enquêteur recevra en Mairie le Vendredi 26 Février 2021 de 09 Heures à 12 Heures. Le public devra respecter les conditions sanitaires en vigueur.

Son rapport et ses conclusions transmis au plus tard un mois après la clôture de l'enquête seront tenus à la disposition du public à la Mairie de COURS LES BAINS et à la Sous-Préfecture de LANGON pendant un an.

A l'issue de l'instruction, le Conseil Municipal se prononcera par délibération sur les points ayant fait l'objet de l'enquête publique, au vu de ses conclusions.

Vu le Maire
Jacques LAGARDERE.

